



Mairie de Chevannes

Réunion du Conseil Municipal
Lundi 12 octobre 2020 à 19 heures

COMPTE RENDU

Date de convocation : 7 octobre 2020

Date d'affichage : 7 octobre 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents lors du vote : 13
- Ayant pris part au vote : 18

Présents : Monsieur Dominique CHAMBENOIT, Monsieur Fabrice BOURGEOIS, Madame Martine MALTAT, Monsieur Thierry LEDROIT, Madame Sylvie HURIÉ, Monsieur Didier CATUSSE, Monsieur Alain CREPIN, Monsieur Christophe PAYMAL, Madame Camille GERHARDT, Madame Préma GAUSSE, Madame Delphine BILLON, Monsieur Joël RAGON, Madame Marie-Ange PINNA SOLER.

Absents excusés et représentés : Madame Anna CONTANT (pouvoir à Monsieur Dominique CHAMBENOIT), Monsieur Lionel ROY (pouvoir à Martine MALTAT), Monsieur Dany MERAT (pouvoir à Monsieur Thierry LEDROIT), Madame Sylvie GROS (pouvoir à Monsieur Fabrice BOURGEOIS), Madame Marie-Odile GAUTHIER (pouvoir à Monsieur Christophe PAYMAL)

Absent excusé : Monsieur Jordan GUILLERMIN

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Sylvie HURIÉ est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2020

Le Compte rendu de la séance du 14 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Administration générale

A. Désignation dans les commissions de la Communauté de l'Auxerrois

Présenté par M. le Maire

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place à la Communauté de l'Auxerrois, 5 commissions thématiques ont été créées et les conseils municipaux de toutes les communes membres sont invités à y désigner des représentants.

Elles seront composées de 31 membres, soit 1 représentant par commune et 3 pour Auxerre.

Liste et périmètre des commissions :

1. Commission environnement : eau, assainissement, déchets, tri, énergie
2. Commission économie : développement économique, tourisme, formation, TIC, zones d'activités
3. Commission finances : budget, évaluation des charges transférées, mutualisation, communication
4. Commission mobilités : transports, déplacements, voies douces
5. Commission infrastructures : logement, habitat, urbanisme, aménagement

Les nominations suivantes sont proposées :

1. Environnement : M. LEDROIT
2. Economie : M. RAGON
3. Finances : M. BOURGEOIS
4. Mobilités : Mme PINNA
5. Infrastructures : Mme MALTAT

Délibération n° 20-051

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-126 du 3 septembre 2020 créant 5 commissions thématiques et demandant à chaque commune membre d'y désigner 1 représentant (3 pour Auxerre)

DECIDE de désigner les conseillers municipaux suivants afin de siéger au sein des commissions communautaires :

1. Environnement : M. LEDROIT
2. Economie : M. RAGON
3. Finances : M. BOURGEOIS
4. Mobilités : Mme PINNA SOLER
5. Infrastructures : Mme MALTAT

B. Régulation des ouvrages de la médiathèque (« désherbage »)

Présenté par Mme MALTAT

Chaque année, des ouvrages ne répondant plus aux critères de conservation ou de consultation et d'emprunt par le public sont sortis de l'inventaire de la médiathèque.

Outre le rafraîchissement et l'actualisation permanente des ouvrages proposés au prêt, cela permet également d'avoir une politique dynamique d'acquisition et de renouvellement des fonds disponibles pour le prêt. (environ 300 ouvrages achetés chaque année, hors DVD)

Afin d'éviter d'avoir à délibérer chaque année sur la liste des ouvrages ainsi sortis des collections, il est proposé de définir des critères objectifs d'élimination des ouvrages.

Le « désherbage » annuel effectué par l'agent responsable de la médiathèque en fonction des critères établis serait ainsi constaté par un procès-verbal signé du Maire.

Précision : Les ouvrages sortis du fonds ne sont pas forcément détruits. Dans la mesure où ils sont encore en bon état et peuvent intéresser des lecteurs, la médiathèque s'attache à en faire don. Certains sont donc proposés en don aux usagers de la médiathèque.

D'autres débouchés peuvent également être trouvés (écoles de Chevannes, service périscolaire et centre de loisirs, voire bibliothèques de petits établissements ...).

Délibération n° 20-052

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire de renouveler constamment le fonds d'ouvrages détenu par la médiathèque municipale
- qu'il convient à cet effet de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale ainsi que les critères d'élimination des documents qui n'ont plus leur place au sein des collections

DEFINIT comme suit les critères permettant de procéder à l'élimination des ouvrages qui n'ont plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale

- Ouvrages de plus de 20 ans ou n'ayant pas été empruntés depuis plus de 2 ans
- Ouvrages en mauvais état physique et ne pouvant être réparés
- Contenus manifestement obsolètes, inadéquats ou incorrects

DIT que les ouvrages ainsi éliminés seront proposés au don aux usagers de la médiathèque ou aux établissements Chevannais (écoles, centre de loisirs, service périscolaire). A défaut, ils pourront être proposés au don à des associations ou établissements non Chevannais ou bien être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

PRECISE que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal annuel signé du Maire et listant de façon exhaustive tous les ouvrages concernés.

L'arrivée de M. GUILLERMIN modifie comme suit l'état des présences :

Présents : Monsieur Dominique CHAMBENOIT, Monsieur Fabrice BOURGEOIS, Madame Martine MALTAT, Monsieur Thierry LEDROIT, Madame Sylvie HURIÉ, Monsieur Didier CATUSSE, Monsieur Alain CREPIN, Monsieur Christophe PAYMAL, Madame Camille GERHARDT, Madame Préma GAUSSE, Madame Delphine BILLON, Monsieur Jordan GUILLERMIN, Monsieur Joël RAGON, Madame Marie-Ange PINNA SOLER.

Absents excusés: Madame Anna CONTANT, Monsieur Lionel ROY, Monsieur Dany MERAT, Madame Sylvie GROS, Madame Marie-Odile GAUTHIER

III. Questions et informations diverses

Informations diverses

Présenté par M. LEDROIT

A. Priorisation des projets d'investissement

Le conseil municipal, ainsi que les commissions seront très prochainement appelés à travailler sur plusieurs projets afin d'en définir la priorisation en prenant en compte l'intérêt général pour les habitants ainsi que la capacité financière de la commune.

Maison de Santé : Des contacts ont été pris avec L'ARS (Agence régionale de Santé), les professionnels de santé et le Conseil Départemental.

Ce projet permettrait de maintenir et d'améliorer l'offre de santé à destination des habitants de la commune. A noter : 2 médecins généralistes se sont récemment installés à Chevannes parce qu'un projet de Maison de Santé existait. Ils ne resteront dans la commune que si ce projet est concrétisé.

Le Président du Conseil Départemental a confirmé qu'il apporterait son soutien à la commune dans ce dossier.

Résidence Séniors

Ce projet de lotissement à destination des séniors est porté par Domanys et n'engage pas de financements municipaux. Des contacts ont eu lieu à ce propos avec le Président de Domanys (qui est aussi le président du Conseil Départemental) et la Directrice Générale de Domanys. Certains points du projet présenté à la précédente municipalité sont à revoir, notamment la localisation de la résidence sur des terrains plus proches du centre bourg.

Le Conseil Départemental a également confirmé son soutien à ce projet.

Pôle culturel Vladimir Cosma

Sans que le projet soit abandonné, sa priorisation devra être repensée, d'autant que le projet initial présentait des insuffisances qu'il conviendra d'étudier et qui modifieront le coût global. Une rencontre avec les financeurs va prochainement être organisée. En tout état de cause, la priorisation du projet de Maison de Santé risque de repousser celui du Pôle culturel.

M. LEDROIT ajoute qu'un état des lieux de l'avancement des projets portés par la précédente municipalité a été fait sous l'angle financier, technique et environnemental. Aucun de ces projets n'est totalement abouti, ni prêt.

Il va donc falloir les prioriser en tenant compte de l'intérêt qu'ils représentent pour les habitants de CHEVANNES, de la capacité financière de la commune à les porter et de leur faisabilité technique. Les commissions des finances et des travaux devront prioriser ces projets.

M. RAGON demande si tous les dossiers seront bien revus en commission des travaux. M. le Maire répond par l'affirmative.

B. Travaux sur le réseau d'eau potable.

Suite à un rapport de SUEZ sur l'état des réseaux, l'entreprise COLAS, pour le compte de la Communauté de l'Auxerrois, va très prochainement engager d'importants travaux sur diverses portions du réseau de distribution d'eau potable.

Ceux-ci dureront de fin octobre 2020 à mi-février 2021. Ils débuteront par la rue de la Fermière puis Maulny, la route d'Irly, la Biche.. etc...

C'est le très mauvais état de conduites qui a motivé ces travaux. Ils permettront notamment d'augmenter les débits, mais aussi de rendre à nouveau opérationnelles des bornes incendie pour lesquelles le débit était devenu insuffisant.

Les voies concernées seront en circulation alternée ou même interdites à la circulation pendant la durée des travaux.

Mme BILLON demande si les riverains des rues en travaux en seront informés. Réponse de M. LEDROIT : oui, l'entreprise fera une information dans les boîtes aux lettres concernées.

C. Véhicule électrique

La commune a été sollicitée pour le prêt d'un véhicule électrique moyennant une contrepartie publicitaire. Le seul coût pour la commune sera l'assurance du véhicule. Le parc de véhicules de la commune étant plutôt ancien, ce véhicule supplémentaire permettra utilement de repousser un achat.

Bien que cette prestation soit gratuite, le coût réel total de la prestation pour la durée du contrat dépasse le seuil de mise en concurrence.

M. PAYMAL demande qui seront les utilisateurs de ce véhicule. Réponse : les agents de la commune.

Mme PINNA demande quelles seront les publicités installées. M. LEDROIT répond que les annonceurs ne sont pas encore connus. Toutefois, le contrat devra comprendre un certain nombre de clauses de contrôle, comme par exemple l'obligation de présenter a priori aux élus les publicités pressenties, l'obligation que celles-ci ne constituent pas une concurrence directe pour les commerçants chevannais, ou encore qu'elles soient politiquement acceptables.

En réponse à Mme PINNA qui s'interroge sur l'installation d'une borne de recharge, M. LEDROIT précise que ce véhicule se recharge sur une prise secteur ordinaire, le transformateur étant fourni.

D. Réunion de la commission travaux

Une réunion sera programmée dans le courant de la semaine du 19 au 23 octobre prochain.

E. Projet photovoltaïque

Suite à la présentation faite au conseil municipal, la société PHOTOSOL a invité les élus à visiter une installation existante dans la Nièvre.

Le dossier doit ensuite être étudié par les instances consulaires agricoles dont l'avis sera déterminant. En fonction des divers avis et autorisations administratives, le conseil municipal aura à se positionner sur ce dossier.

M. LEDROIT propose d'engager un débat sur ce sujet et il rappelle la philosophie à ce propos qui est d'impliquer le plus tôt possible les conseillers municipaux de tout projet impactant pour la commune, quand bien même il s'agit, comme ici, d'un projet porté par le privé. La volonté est de permettre un débat serein, objectif et respectueux de l'expression de chacun.

M. PAYMAL demande si ce projet sera soumis au vote des habitants de la commune. M. LEDROIT précise qu'il s'agit dans un premier temps d'en débattre au sein du conseil municipal. Mais si les conseillers municipaux estiment que c'est nécessaire, les habitants pourront être consultés.

Mme GERHARDT demande si la procédure prévoit une enquête publique. Réponse : à ce stade, on ne le sait pas encore.

Mme PINNA souhaite connaître les compétences et le pouvoir du conseil municipal sur la décision finale. Réponse : le pouvoir décisionnaire relève en effet de la Communauté d'Agglomération qui est compétente en matière de révision du PLU et d'énergies renouvelables. Mais il semble tout de même fort improbable que la Communauté de l'Auxerrois adopte un projet pour lequel le conseil municipal aurait fait part de son désaccord.

M. RAGON insiste sur le fait d'une nécessaire information de qualité en direction des chevannais, afin qu'ils puissent, le cas échéant, se prononcer en toute connaissance de cause.

Pour M. RAGON, la 1^{ère} question à se poser est : à qui profite le projet ? M. LEDROIT n'a pas forcément le même point de vue. Le conseil municipal n'a pas vraiment à se prononcer sur la question du profit d'une entreprise privée. Pour lui, la base de la réflexion municipale devrait être : quel est l'intérêt communal ? Autrement dit : quel est l'impact pour la commune et quels sont les désagréments pour le territoire ? Tout en sachant que l'intérêt financier sera quasi nul pour la commune. Il faut aussi se poser la question d'un point de vue sociétal : a-t-on d'autre choix aujourd'hui que celui des énergies renouvelables ?

M. CREPIN qui n'a pas pu se rendre à la visite du site de Verneuil dans la Nièvre souhaite avoir un retour d'information à ce propos.

Mme PINNA explique que, à la différence du site prévu pour Chevannes, celui de Verneuil est très isolé. A part la ferme du propriétaire des terrains, aucun village n'est situé à proximité. De plus, les terrains ont toujours été des pâturages (et non des terres cultivées) et le propriétaire était déjà éleveur de brebis avant. Enfin la visite a porté sur un site qui occupe actuellement 35 Ha, alors qu'on parle de 135 Ha sur Chevannes.

M. CREPIN : qu'en est-il du « camouflage » du site par des haies et des arbres ? .

Réponse de M. LEDROIT : en effet, aux abords, l'aménagement paysager permet de « cacher » les installations. Mais à 500 m de distance et avec un peu de dénivelé, l'installation est visible.

M. GUILLERMIN demande si l'électricité ainsi produite sera revendue ou servira aux besoins des chevannais. Réponse : non, elle sera réinjectée dans le réseau et cette production n'aura aucun impact sur la consommation ou le prix de l'électricité à Chevannes.

M. LEDROIT rappelle que le seul intérêt financier pour la commune est le reversement d'une part de l'impôt économique par la Communauté de l'Auxerrois. Il explique avoir par ailleurs demandé s'il était envisageable que la commune entre au capital de la société PHOTOSOL. Réponse reçue : ce n'est pas forcément impossible.

Mme PINNA fait part de sa surprise quant au choix d'une implantation dans l'Yonne où le niveau d'ensoleillement n'est pas fantastique. La production risque donc de ne pas être optimale. M. LEDROIT a toutefois du mal à imaginer qu'une entreprise qui investit des sommes importantes n'envisage pas de rentabilité.

M. CATUSSE constate que, finalement, la question posée au conseil municipal est de savoir : est-ce que cela nous plaît ou non, compte tenu de l'impact sur le paysage et des désagrément ?

M. PAYMAL ajoute qu'il faut dans le même temps s'interroger sur l'avancée sociétale. Il lui semblerait d'ailleurs intéressant de voir comment vit avec une telle installation un village qui correspond au nôtre ?

En termes de durée, M. LEDROIT précise que les travaux d'implantation se dérouleraient sur une période d'environ 3 ans, pour une installation présente au minimum pendant une trentaine d'année.

Mme PINNA ajoute que la destruction de terres agricoles est également un aspect à ne pas négliger. Pour M. RAGON, et outre la nécessité d'étudier tous les aspects du dossier, il paraît inconcevable qu'il n'y ait pas de retombées pour Chevannes.

M. LEDROIT précise que les estimations portent sur 20 000 € par an de recettes pour la commune, ce qui est dérisoire compte tenu l'ampleur du projet. D'où peut-être l'intérêt d'entrer au capital de l'entreprise.

Tous les conseillers désirant s'exprimer sur le sujet ayant pu le faire, ce 1^{er} débat sur ce projet d'installation photovoltaïque prend fin.

F. Cérémonies du 11 novembre

Compte tenu des consignes sanitaires, les cérémonies du 11 novembre se tiendront en comité restreint et à huis clos (le Maire, ses adjoints et un membre de chaque association patriotique). Ni les conseillers municipaux ni les habitants de la commune ne pourront y être invités.

G. Conseil municipal

La prochaine réunion de conseil municipal est programmée pour le lundi 16 novembre 2020

Questions diverses (tour de table)

Réunion de la commission « Pôle jeunesse »

Mme PINNA constate que la commission « pôle jeunesse » ne s'est pas encore réunie et demande à Mme MALTAT si une réunion est prévue prochainement, et si des projets dans les services scolaires ou périscolaires seront présentés.

Mme MALTAT répond qu'actuellement, l'essentiel de l'activité des services est de répondre au mieux aux attentes des habitants dans le cadre de la crise sanitaire qui limite énormément les projets et mobilise les équipes.

Mme PINNA regrette que les membres de la commission n'aient aucune information à ce propos. Elle demande s'il serait possible de réunir cette commission afin de donner quelques informations, ou encore faire visiter les équipements qu'un certain nombre de membres de connaissent pas. Mme MALTAT souhaite attendre que les 1ers conseils d'école se soient tenus, ce qui permettra de disposer de plus d'informations.

Commission des finances

M. BOURGEOIS indique aux conseillers municipaux qu'une commission des finances sera programmée avant le prochain conseil.

Commission communication

M. PAYMAL indique que la commission communication s'est réunie dernièrement pour rencontrer le 3^{ème} prestataire potentiel pour la création du site internet. Elle se réunira à nouveau lundi 19 octobre à 19h afin de débattre sur les prestataires rencontrés, de choisir le plus approprié et d'établir un plan de travail.

Suite à la demande de Mme GERHARDT, M. PAYMAL confirme que, puisque le nom de domaine reste la propriété de la commune, une page d'accueil « site en construction » avec quelques informations de contact va être créée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2020

SIGNATURES

NOM prénom	présent	absent	excusé	pouvoir à	signature
CHAMBENOIT Dominique	X				
CONTANT Anna-Rita			X	M. CHAMBENOIT	
BOURGEOIS Fabrice	X				
MALTAT Martine	X				
LEDROIT Thierry	X				
ROY Lionel			X	Mme MALTAT	
HURIÉ Sylvie	X				
CATUSSE Didier	X				
MERAT Dany			X	M. LEDROIT	
CREPIN Alain	X				
GROS Sylvie			X	M. BOURGEOIS	
PAYMAL Christophe	X				
GAUTHIER Marie-Odile			X	M. PAYMAL	
GERHARDT Camille	X				
GAUSSE Préma	X				
BILLON Delphine	X				
GUILLERMIN Jordan	X				
RAGON Joël	X				
PINNA-SOLER Marie-Ange	X				